MAIRIE DE LA MOTTE (22600)
Tél. 02.96.25.40.03
courriel : contact@mairielamotte.fr

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212201552-20260520-DE2026_42-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° : DE2026/42

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Martine VALLÉE, Maire.

Présents : Martine VALLEE - Hervé LE DOUCEN - Céline BIDAN BEAUFARON - Guillaume DUCRETTET - Laurence FERNANDEZ - Jean Michel COUËSBOT - Paulette GICQUEL - Nathalie LE MOUËL - Alex NIVET - Vincent SAVALLE - Carole LE MERCIER - Guillaume JEGO - Aurore DELMAS - Michel HARNOIS - Olivier JEGARD - Christelle URVOIX -

Absents excusés : Jocelyne LE TINNIER pouvoir à Michel HARNOIS
Jérôme GICQUEL

Secrétaire de séance : Paulette GICQUEL

Membres en exercice : 19 Présents : 16 Représenté : 1 Votants : 17

DESIGNATION DES REFERENTS ENTENTE ALSH

À la suite des récentes élections municipales, il est nécessaire de désigner au moins 2 élus référents.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **désigne** référents de l'entente ALSH, Laurence FERNANDEZ, Céline BIDAN BEAUFARON et Jean Michel COUESBOT.

Secrétaire de séance
Alex NIVET

Pour extrait conforme,
La Maire, Martine VALLÉE

MAIRIE DE LA MOTTE 22600